

OGEC NOTRE DAME

25 boulevard des Ducs
14220 THURY-HARCOURT

☎ 02.31.79.72.06

@ secretariat@notredamethury.fr

🌐 www.notredamethury.fr



REGLEMENT FINANCIER 2023/2024

Tarifs externat (calculés sur la base de 10 mois, de septembre à juin):

	Maternelle	Primaire	Collège	Contribution des familles : cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement diocésain et national conformément au décret n°60-745 du 28 juillet 1960 modifié relatif aux conditions financières de fonctionnement des classes sous contrat d'association
Contribution familiale	34,5€/mois	34,5€/mois	48,1€/mois	
Fournitures pédagogiques	3€/mois	3€/mois		
Total	37,5€/mois	37,5€/mois	48,1€/mois	

Collège : achat groupé de TD, montant fixé à la rentrée. Agenda/carnet de correspondance du collège et abonnement dispositif d'orientation pour les 4^e/3^e facturés à la rentrée

Ecole : le carnet de correspondance est facturé à la rentrée

Tarifs prestations annexes (calculés sur la base de 10 mois, de septembre à juin) :

Garderie, étude :	23€/mois	23€/mois	23€/mois	*APEL : association des parents d'élèves, une adhésion par famille (1) : facultatif, une seule cotisation par famille, se signaler
Présence occasionnelle :	carnet de 5 à 3€ le ticket			
Cotisation APEL (1) Adhésion annuelle	18€/an	18€/an	18€/an	

Tous les élèves sont automatiquement assurés par un contrat souscrit par l'établissement durant le temps des activités scolaires, sportives et socioculturelles non obligatoires organisées par l'école et le collège. Il n'est donc plus nécessaire de fournir une attestation de votre assurance individuelle accident. L'attestation responsabilité civile reste nécessaire.

Tarif de la demi-pension, comprend les couts du repas et la surveillance :

Tarif unique de 4,90 € par repas. Une participation de 2€ par repas (coût du personnel) sera demandée par enfant déjeunant à Notre Dame avec un PAI.

Réductions forfaitaires : ne sont applicables que sur la contribution familiale à partir du 2^{ème} enfant

Nombre d'enfants présents dans l'établissement	Taux de remise
Pour le 2 ^{ème} enfant	7.5%
Pour le 3 ^{ème} enfant	15%
Pour le 4 ^{ème} enfant et plus	20%

Exemples : pour une famille ayant un enfant en collège, un en primaire et un en maternelle
 $48.10€ + (37.50€ - 7,5\%) + (37.50€ - 15\%) = 48.10€ + 34.69€ + 31.88€$ soit 114.67€ au lieu de 123.10€ pour un mois

Pour une famille de trois enfants en collège : $48.10€ + (48.10€ - 7,5\%) + (48.10€ - 15\%) = 48.10€ + 44.49€ + 40.89€$ soit 133.48 € au lieu de 144.30 € pour un mois

**Un relevé de frais annuel vous sera adressé début septembre.
 Vous aurez la possibilité de régler en une, trois ou 10 fois en
 fonction de mode de règlement choisi : espèce, chèque,
 prélèvement**

Echéanciers

- **1 seul versement** : au 31/12/2023 (par chèque ou espèces)
- **3 Versements** (par chèque, espèces)

1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} Versement
15 Novembre	15 Février	15 Mai

- **10 Versements** (par chèque ou espèces)

1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} Versement	4 ^{ème} Versement	5 ^{ème} Versement	6 ^{ème} Versement	7 ^{ème} Versement	8 ^{ème} Versement	9 ^{ème} Versement	10 ^{ème} versement
15 septembre	10 Octobre	10 Novembre	10 Décembre	10 Janvier	10 Février	10 Mars	10 Avril	10 Mai	10 juin

- **10 prélèvements**

1 ^{er} prélèvement	2 ^{ème} prélèvement	3 ^{ème} prélèvement	4 ^{ème} prélèvement	5 ^{ème} prélèvement	6 ^{ème} prélèvement	7 ^{ème} prélèvement	8 ^{ème} prélèvement	9 ^{ème} prélèvement	10 ^{ème} prélèvement
10 Octobre	10 Novembre	10 Décembre	10 Janvier	10 Février	10 Mars	10 Avril	10 Mai	10 juin	10 juillet